

Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 110'000.— pour l'étude de la réfection et l'aménagement de la rue du Village

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal no 27-2014 concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la réfection et le réaménagement de la rue du Village.

1. Préambule

La rue du Village, bordée essentiellement de fermes, dont certaines sont encore en exploitation et plusieurs ont été - ou sont en train d'être - transformées en habitations, est déclarée digne d'intérêt par le service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud (SIPAL).

L'intérêt attesté par les observations du SIPAL est dû principalement au fait que la majorité des maisons qui la bordent ont conservé les caractéristiques architecturales des fermes vaudoises et que l'ensemble représente une cohérence spatiale d'une grande qualité par la disposition sur deux rangées parallèles des fermes d'une exceptionnelle régularité, disposition typique des villages du Gros de Vaud. De plus, l'agglomération historique n'a quasiment subi aucune atteinte durant le XXe. siècle et la majorité des fermes sont en très bon état de conservation historique.

C'est pourquoi, lors des transformations de ces bâtiments, la Municipalité est attentive à faire respecter les aspects historiques, comme l'y oblige d'ailleurs le règlement communal, tout en permettant une utilisation raisonnable des volumes disponibles.

C'est ainsi qu'au cours des quelque dix dernières années, les bâtiments suivants ont été l'objet de transformations, voire de réaffectations importantes

Parcelle	Rue du village no	Nbre de logements
RF 18	8	3
RF 22	16	3
RF 91	23	8
RF 6	35	4
RF 5	37	6
RF 7	33	1
RF 89	19	5 (*)

(*) *actuellement 2, prévus : 5*

Malgré le développement considérable de la Commune en périphérie du village historique, la rue du Village conserve une grande importance du point de vue des communications et de la vie sociale.

Elle accueille l'administration communale, le Centre œcuménique, le cimetière, la Maison villageoise, le marché à la ferme, plusieurs artisans et commerçants. Elle sert de voie d'accès aux quelque 500 élèves du site scolaire.

Ce ne sont pas moins de 33 bâtiments privés représentant 70 logements et trois bâtiments publics qui la composent.

En bref, les circulations piétonne et motorisée n'ont cessé de croître au cours des dernières décennies, faisant grandir du même coup l'insécurité routière.

2. Le projet

En 2007, la Municipalité a adopté les principes d'aménagement de l'espace public proposés sous la forme d'un plan général d'intention par son mandataire, le bureau PLAREL, urbanistes, architectes à Lausanne.

En attendant de pouvoir présenter la réalisation de l'ensemble du projet (objet du présent préavis), la Municipalité s'en est inspirée pour aménager diverses zones liées à la rue du Village :

2007 croisée ch. du Four – rue du Village

2008 ch. de la Chavanne

2009 ch. de la Combe

2012 Espace Cavenettaz

2012 rue du Village (abords du cimetière, de la Maison villageoise et de la Maison de commune).

Compte tenu de l'augmentation des usagers de la rue du Village et de l'état général de ses infrastructures, la Municipalité souhaite réaliser sa réfection complète suivant les principes d'aménagement cités plus haut.

3. Objectifs de la réfection

3.1 Sécuriser la voie de circulation

Actuellement, les lignes jaunes peintes au sol différencient les zones réservées aux véhicules de celles prévues pour les piétons.

Outre le fait qu'elles sont inesthétiques et qu'elles empiètent en plusieurs endroits sur les fonds privés, ces lignes ne protègent en rien les piétons ; elles seront avantageusement remplacées par des rangs de pavés créant un trottoir à niveau ou surbaissé tel qu'il en existe aux chemins de la Chavanne, de la Combe, du Four et, depuis cette année, au ch. de la Cavenettaz.

Les questions foncières pourront être régularisées par le biais de servitudes ou d'achats.

Les questions liées au parcage feront aussi l'objet de discussions avec les riverains à cette occasion.

Enfin, un resserrement visuel de la voie de circulation contribuera à faire respecter la limitation de la vitesse à 30km/h.

3.2 Actualiser le réseau souterrain

Les collecteurs d'eau usée (EU) et d'eau claire (EC), ainsi que la conduite d'eau potable ont été posés en 1985.

Selon le plan général d'évacuation des eaux (PGGE), quelques tronçons méritent un contrôle, voire le remplacement d'une ou l'autre des conduites. Pour l'essentiel, cependant, ces conduites paraissent en bon état et de dimensions correctes.

La conduite d'eau potable sera remplacée sur toute la longueur du chantier, sa durée vie étant d'environ 30 ans.

Un ou deux tubes en attente seront posés pour relier les bâtiments communaux (ancienne Forge, Maison de commune, Maison villageoise, Centre œcuménique), en prévision d'un éventuel réseau commun qui pourrait être décidé dans le futur.

La Municipalité a informé de son projet les différents services (gaz, télé-réseau, télécommunications), ceci de manière à coordonner des éventuels travaux et éviter des interventions ultérieures sur le goudron encore fumant.

3.3 Enterrer le réseau électrique

L'un des buts du projet est la mise sous terre du réseau électrique. La Municipalité a demandé une étude et une offre au distributeur d'électricité Romande Energie pour le renouvellement de ce réseau.

3.4 Améliorer l'éclairage

L'éclairage de la rue du Village est encore alimenté par voie aérienne et les luminaires équipés d'ampoules au mercure. Les nombreuses pannes constatées depuis plusieurs années sont à attribuer à l'ancienneté du réseau aérien ; celui-ci sera démonté.

Le projet prévoit la pose de nouveaux mâts équipés de nouvelles ampoules, diffusant un éclairage plus régulier, moins gourmand en énergie et disposant d'une régulation permettant de diminuer le niveau de l'éclairage à certaines périodes de la nuit.

Enfin, l'équipement par de nouveaux luminaires, du type de ceux installés ces dernières années à l'occasion de chaque rénovation, contribuera à donner l'image harmonieuse souhaitée.

3.5 Favoriser la rencontre

Les rues de village telle que la nôtre se caractérisaient, jusqu'à la fin de la première moitié du XXe siècle, par la convivialité qu'elles représentaient, par le calme qu'elles inspiraient tout en permettant une certaine animation sociale.

Sans viser à recréer une utopique vie villageoise d'antan, la Municipalité souhaite, par ces aménagements, non seulement rénover des infrastructures et un mobilier urbain vieillissants, mais aussi redonner à la rue une fonction de convivialité et de rencontre.

La perspective de la rénovation de l'ancienne Forge, de même que celle d'une éventuelle fusion de communes prévoyant son centre administratif à Cugy, ne font qu'augmenter la pertinence du projet.

4. Objet du préavis

Le crédit demandé permettra d'établir le projet définitif comprenant les plans d'exécution, d'entreprendre et conclure les éventuelles négociations avec les riverains, d'organiser les enquêtes publiques, de procéder aux appels d'offres et donc de calculer le coût du projet qui sera présenté dans une demande de crédit de construction, soumissions rentrées.

4.1 Les plans

Comme indiqué ci-dessus, le plan d'intention existe depuis 2007 ; il a été actualisé par le bureau Plarel en fin 2013 pour sa présentation aux services de l'Etat, au titre d'enquête préliminaire ; celle-ci est actuellement en cours.

Le projet concerne la partie de la rue du Village allant de la RC 501 (Carrefour du Centre commercial), puis à l'Est sur la Rte. de la Bérallaz jusqu'au premier virage et au Sud jusqu'à la croisée avec le ch. de Palud (voir plan en annexe).

Il inclut naturellement la place Gilbert Vaney qui borde la rue du Village.

Quant au forum du Centre œcuménique, dont la construction remonte à 1985, son état appelant une réfection complète dans les meilleurs délais, la Municipalité souhaite entreprendre sa rénovation dans le même temps que celle de la rue du Village ; des économies pourront ainsi être réalisées tant au moment des adjudications qu'au moment de la réalisation des travaux eux-mêmes.

4.2 L'adhésion des riverains

La phase d'étude permettra de conduire avec les riverains concernés les discussions nécessaires au règlement des problèmes fonciers, le cas échéant à ceux du parcage des véhicules.

L'opération consistant à faire correspondre le plan d'intention sur la réalité foncière a d'ores et déjà été réalisée par le bureau Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA (CAIG) et montre que les emprises publiques sur le domaine privé seront relativement minimes

Une séance d'information s'est tenue le 12 novembre 2013 devant la quasi-totalité des riverains, qui se sont montrés intéressés et réceptifs.

4.3 Les enquêtes publiques

Deux enquêtes publiques sont nécessaires, l'une pour régler l'aspect foncier, l'autre pour entreprendre les travaux eux-mêmes.

Ces deux enquêtes peuvent être publiées simultanément.

4.4 Les appels d'offres

Les appels d'offres et l'analyse des soumissions seront réalisés par notre mandataire (CAIG) ; la demande du crédit de construction pourra ainsi être présentée avec des chiffres les plus réalistes possibles.

5. Coût de l'étude

Honoraires d'étude selon tarif SIA (y compris les interventions ponctuelles de l'urbaniste).

Avant-projet	Fr. 16'000.--
Projet	Fr. 64'000.--
Enquête	Fr. 5'000.--
Appel d'offres	Fr. 25.000.--
Total étude TTC	Fr. 110'000.--

6. Calendrier

- Séance d'information aux riverains 12.11.2013
- Consultation des Services de l'Etat de janvier à mars 2014
- Conseil communal (crédit d'étude) 20.02.2014
- Enquêtes publiques Printemps 2014
- Conseil communal (crédit de construction) 2^{ème} semestre 2014
- Travaux dès le 1^{er} semestre 2015

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 27-2014 du 6 janvier 2014,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Cugy VD décide

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 110'000.— pour l'étude de la réfection et de l'aménagement de la rue du Village,
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par les liquidités ou l'emprunt,
- d'intégrer cette dépense dans le coût de construction.

Adopté par la Municipalité le 6 janvier 2014





Annexe : plan

LA MUNICIPALITE

Aménagement de la Rue du Village



Légende des zones d'étude

-  Secteur aval
-  Secteur amont
-  Place Vaney
-  Place C.O Forum